

LA FEUILLE D'AVP

ÉCOUTER ET SERVIR

Numéro 09 - Septembre et Octobre 2021



AVANT-PROPOS

À la sortie des mois d'été et de vacances, nous ne pouvons que nous réjouir de la détente ressentie dans la gestion de la pandémie.

Cela nous a permis de proposer et de participer à différentes manifestations ludiques au cours des derniers mois : la fête de l'étang à Villemaur, la fête du parc des Fontaines (initiative des employés communaux), pour terminer par deux manifestations d'exception d'une part le spectacle pyrotechnique et musical au-dessus de l'étang, belle mise en avant du territoire grâce à l'interprétation de Christian Brendel sur l'histoire de Villemaur-sur-Vanne d'autre part, la voltige et le tournoi médiéval des « Écuries du Centaure » qui sont venus clôturer les manifestations organisées à l'occasion des 500 ans du Jubé de la Collégiale.

Aujourd'hui et demain, il nous faut nous replonger pour mener nos projets à leur aboutissement. Certains d'entre eux ont pris du retard mais animent toujours autant nos esprits : la Médiathèque / Micro-Folie, le passage de l'éclairage public en leds, la continuité de nos projets CLAS , CTG, visant à une meilleure connaissance de notre territoire, ainsi que l'action engagée du manager commerce puis l'investigation du chef de projet. Addition de « réflexions » dans le but d'aider les élus dans leur prise de décisions à moyen et long terme. Tout ceci va entre autre impliquer toujours plus mon équipe sur cette fin d'année 2021/début 2022.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous assurer de notre dévouement.

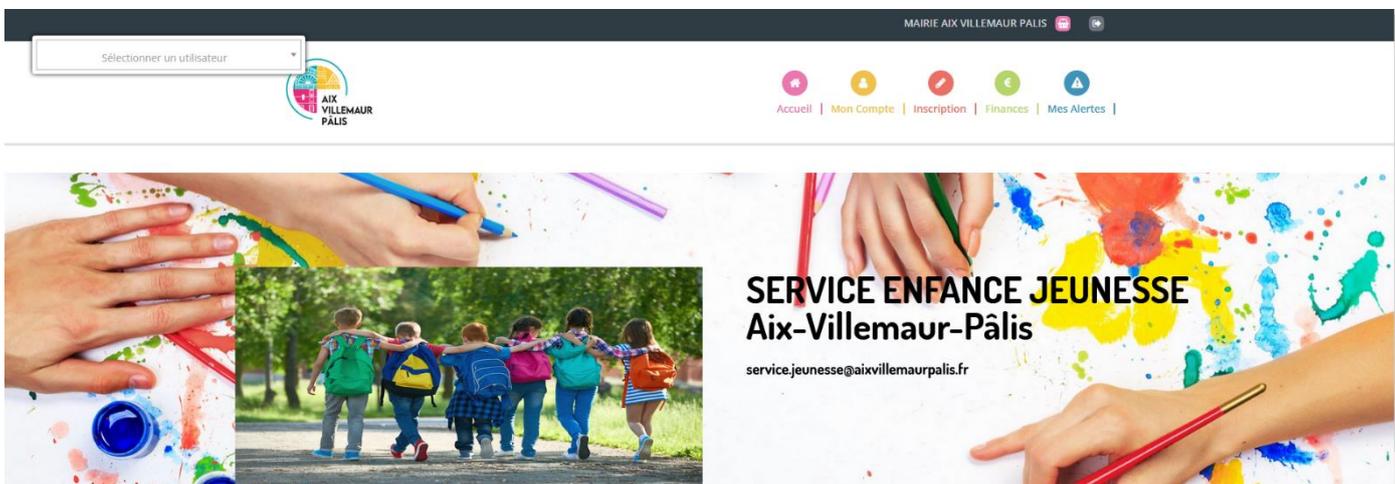
Roland BROQUET et son équipe.



RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Retour sur la mise en place du PORTAIL FAMILLE

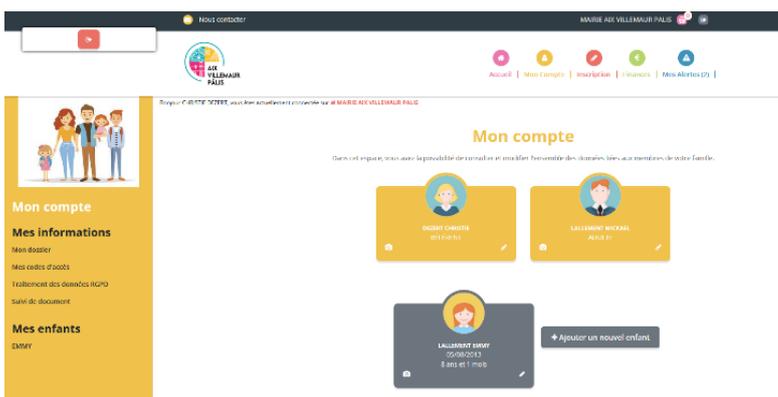
Nouveau service mis à disposition des familles :



<https://mairie-aixenothe.leta-familles.fr/>

Inscription :

L'inscription au service enfance jeunesse et au club ados s'effectue en ligne. Si vous avez besoin d'aide vous pouvez contacter la mairie d'Aix-en-Othe au 03.25.46.75.00 où un ordinateur est mis à disposition.



Vous devez mettre à jour votre dossier famille pour inscrire vos enfants dans la rubrique « **Mon compte** » et rendre les pièces obligatoires dans le « **suivi de document** ».

Les documents obligatoires se trouvent dans la rubrique « **Accueil** » puis « **Consulter les documents** » ainsi vous aurez accès aux tarifs, menus de la restauration scolaire et aux programmes des vacances (les documents sont téléchargeables en PDF).

Une fois votre dossier d'inscription validé, vous pouvez inscrire vos enfants aux activités restauration scolaire, périscolaire matin et/ou soir, centre de loisirs des mercredis, club ados et centre de loisirs des petites vacances et des vacances d'été dans la rubrique « **Inscription** ».



L'inscription est mensuelle avant le 20 de chaque mois, un mail de rappel vous sera envoyé.

Par conséquent, si le délai est dépassé, une majoration du prix sera effectuée. Vous pouvez toutefois **annuler** ou faire de **nouvelles réservations sous un délai de 7 jours minimum**.

Compte tenu du transfert de la trésorerie d'Aix-en-Othe à Troyes, la mise en place du prépaiement a pris du retard, vous serez informé dès sa mise en service.

À savoir :

Le Portail Familles

N'oubliez pas d'aller dans la rubrique "**Accueil**"

Puis

"**Actualités**" pour découvrir les informations et animations mises en place sur la commune.



Vous pouvez également visualiser votre calendrier de réservation dans la rubrique « **Inscription** » et « **Mon calendrier** ».

INFO

Le CLAS a repris le lundi 04 octobre avec les enfants des écoles élémentaires d'Aix-en-Othe et de Pâlis ainsi que les élèves (intéressés) de 4ème du collège.

Contact : Catherine DOISNEAU au 03.25.46.75.00

AIX-EN-OTHE

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque d'Aix-en-Othe
Samedi 23 octobre de 14h à 15h30

été culturel 2021

Viens créer ta propre histoire autour du thème « Sous mon lit »

SOUS MON LIT

33 médailles d'or
33 livres initiales
33 rencontres en bibliothèques

Opération Livres visibles est dédiée à la promotion des ouvrages de la rentrée 2021 des éditeurs indépendants du Grand Est. 33 auteurs vivants dans le Grand Est ont sélectionné chacun un ouvrage dans le secteur leur étant particulièrement à cœur pour ses qualités artistiques et éditoriales et dont la mise en vente en librairie est prévue entre septembre et mi-octobre 2021.

33 rencontres autour d'un livre de la sélection sont organisées dans les centres de bibliothèques ou de librairies entre le mi-août et le mi-octobre 2021.

Opération Livres visibles est une opération de la Région Grand Est qui s'inscrit dans le cadre de l'été culturel du ministère de la Culture, avec le partenariat de la Région Grand Est et l'accompagnement des centres de ressources de la filière du livre (CIL, Interbibly et LILE).

Pour les jeunes de 7 à 12 ans
sur inscription au 03.25.46.75.00
- Gratuit -

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
AIX-EN-OTHE
RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE d'Aix-Villenaux-Pâlis
Grand Est
Interbibly
LILE

« LES LIVRES INVISIBLES »

De 7 à 12 ans

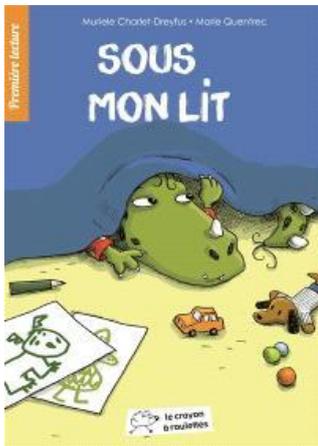
Sur inscription - Gratuit

Atelier créatif le samedi 23 octobre

La médiathèque d'Aix-en-Othe participera à l'opération « Livres visibles », une manifestation initiée et soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est qui s'inscrit dans le cadre de l'été culturel du ministère de la Culture avec le partenariat de la Région Grand Est et l'accompagnement des centres de ressources de la filière du livre (CIL, Interbibly et LILE).

À cette occasion, un atelier créatif aura lieu le samedi 23 octobre, de 14h à 15h30, avec Claire Pelosato, illustratrice et éditrice. Diplômée des Arts Décoratifs de Strasbourg, Claire est illustratrice de nombreux livres pour enfants. Également graphiste, elle est passionnée par son métier et se plaît à partager sa technique en ateliers ou en collaborant avec d'autres auteurs.

Elle crée Le crayon à Roulettes en 2012, une maison d'édition qui publie d'autres auteurs et développe des projets autour du livre jeunesse. Ce qui fait rouler le crayon à roulettes ? C'est avant tout la passion des images et des mots, le bonheur des rencontres, l'enthousiasme, la création et la transmission.



Elle proposera aux jeunes de 7 à 12 ans de créer une histoire autour du thème « Sous mon lit » (Cet ouvrage fait partie des 33 livres visibles).

Les places sont limitées et sur inscription préalable au 03.25.46.75.00.

Les usagers pourront, quant à eux, découvrir les 33 livres visibles de la rentrée 2021, qui seront exposés à la médiathèque du 18 au 24 octobre. Ils auront la possibilité de réserver les ouvrages, empruntables dès la semaine suivante.

« APRÈS MIDI JEUX » Samedi 30 octobre

à partir de 4 ans.

Après le succès rencontré par les après-midis jeux organisés à Aix-en-Othe en juillet et à Pâlis en septembre, c'est tout naturellement à Villemaur-sur-Vanne qu'aura lieu le prochain. Rendez-vous dans la salle des fêtes à partir de 14h.

Au programme : jeux de construction pour les plus petits, jeux de société traditionnels et nouveaux, dont les règles vous seront expliquées par Luca du club ados.

Et pour clore cet après-midi convivial, un goûter, offert par la municipalité, sera partagé.

APRÈS-MIDI JEUX
animé par le Club Ados
Samedi 30 octobre 2021
de 14h00 à 17h00
Salle des fêtes de **VILLEMAUR**

Goûter offert

Jeux de société, jeux de construction
Pour les petits et les grands
en famille ou entre amis
**Ouvert à tous
sans inscription
Gratuit**

AIX VILLEMAUR PÂLIS
RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque Albert Dubois - Av. Georges Clémenceau - Aix-en-Othe
10160 Aix-Villemaur-Pâlis
03.25.46.75.07

Plus qu'un moment de jeu, il s'agit là d'un moment d'échange et de rencontres où chacun y sera le bienvenu !

Entrée libre - Pass sanitaire obligatoire dès 12 ans.

VILLEMAUR-SUR-VANNE...

La nouvelle salle d'exposition de Villemaur a accueilli dernièrement les œuvres des élèves de l'atelier de Nicolas FAVRE.

Cette exposition, qui s'est déroulée du vendredi 03 au dimanche 12 septembre, a rencontré un vif succès puisqu'elle a accueilli en 10 jours pas moins de 200 personnes.

Les visiteurs ont pu y découvrir la richesse et la diversité des œuvres de 7 artistes locaux, fruit d'une année de travail.

Dessins au pastel, toiles à l'huile et à l'acrylique, encres de chine, aquarelles mais aussi céramiques, tout autant d'expressions artistiques qui ont donné lieu à cette belle exposition aux styles variés, où chacun, avec sa propre sensibilité, a pu y trouver matière à rêver.

Nicolas FAVRE, artiste peintre, accompagne tout au long de l'année, dans son atelier de Pâlis, des groupes de personnes désirant apprendre la peinture, le dessin, le modelage, ou tout simplement s'exprimer avec les formes et les couleurs.

Amateurs ou débutants, si vous aussi avez envie de partager un moment de création, vous pouvez rejoindre l'atelier à tout moment. Renseignements au 06 73 91 53 08

UNE PREMIÈRE PÊCHE DE NUIT À L'ÉTANG

Cet été et malgré les conditions sanitaires, une pêche de nuit a été organisée dans la nuit du 24 juillet 2021. Une énorme attente de la part des pêcheurs de l'étang de Villemaur. Une première depuis plusieurs années dont l'association espère renouveler l'expérience l'année prochaine.



NOUVEAUTÉ ! PADDLE À L'ÉTANG

Du 15 juin dernier et jusqu'au 15 septembre 2021, une partie de l'étang de Villemaur était réservée aux activités nautiques : paddle et kayak. Même si le temps n'a pas toujours été favorable à leur pratique, cela n'a pas empêché des dizaines de personnes à venir s'initier à cette nouvelle activité autorisée sur l'étang. L'expérience réussie, celle-ci sera renouvelée l'année prochaine !



INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Pour les nouveaux arrivants, n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez demander à être inscrit soit une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.



renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile.



renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

DEMANDE DU REVENU MINIMUM ÉTUDIANT

Retrait des dossiers en mairie à partir du 04 octobre 2021.

Réception des dossiers impérative le 29 octobre 2021 au CCAS de la mairie d'Aix-en-Othe.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra être traité.

Dossier disponible en mairie ou bien sur le site internet en téléchargement.



SEMAINE DU GOÛT À LA CRÛCHE DES QUEN'OTHE

Du 11 au 17 octobre 2021 se tient la 32^{ème} édition de la semaine du Goût. Placée cette année sur le thème du voyage et la découverte de nouvelles saveurs.

Au programme des Quen'Othe cette semaine : les épices et aromates !



MOI NON PLUS !

PARETO :

Pour la petite histoire outre la fameuse loi, Vilfredo Pareto est passé à la postérité économique grâce à sa théorie sur l'Optimum et à son apport aux statistiques.

Selon la règle de Pareto. 20% des causes produisent 80% des effets. Il suffit donc de travailler sur ces 20% pour gagner en efficacité. On peut résumer la chose ainsi :

- 80% des effets sont générés par seulement 20% des causes,
- 20% des causes génèrent 80% des effets ».

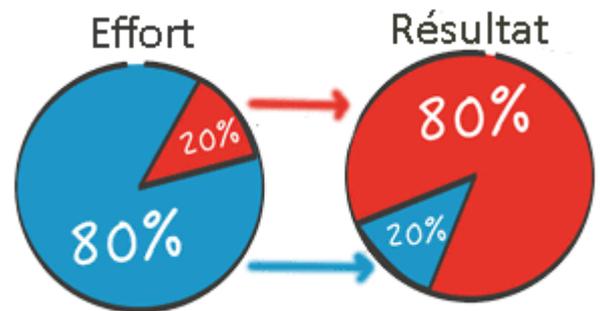
Il suffit d'observer autour de soi pour se convaincre de la portée de cet énoncé statistique :

Exemple : dans un parc, 80% des enfants sont dans les mêmes jeux. Dans une cuisine, environ 20% de la vaisselle est utilisée régulièrement alors que 80% reste dans les tiroirs. De même pour les impôts. 80% des recettes fiscales sont le fait de 20% des contribuables, 80% du chiffre d'affaires d'une société est réalisé par 20% des clients ce qui est extrêmement dangereux etc...

La loi de Pareto s'applique aujourd'hui à de nombreux domaines : management réflexion stratégique, travail, etc...

En pratique, la loi de Pareto enseigne qu'il vaut mieux concentrer ses efforts sur les quelques causes essentielles ayant un impact prépondérant pour gagner en efficacité.

Prêtez votre oreille à la télé, radio et vous entendrez régulièrement ce ratio de 80/20 par les journalistes.



RAPPEL

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages, ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée, joignable par simple appel téléphonique.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal).

Nos services techniques ont mieux à faire et votre argent de contribuable mérite un meilleur usage ! **SOYONS RESPONSABLES !**



Déchetterie d'Aix-en-Othe

Chemin du Four - Route de Villemoiron -Aix-en-Othe - 10160 Aix-Villemaur-Pâlis
Du mardi au samedi

Du 1^{er} octobre au 31 mars : 08h30-12h00 et 13h30-17h00

ICI ou AILLEURS ?

Une aventure de « street-art »
menée par des adolescents de notre territoire
avec l'association Tournefou

Lors de l'édition 2020, nous étions partis à la rencontre de l'homme de la « Pierre aux dix doigts » pour travailler le thème « Pose ton empreinte ». Pour cette édition 2021, afin d'expérimenter « Ici ou ailleurs ? », nous avons questionné les artistes-artisans du XVI^{ème} siècle, enracinés dans une terre, dans une ouverture universelle.

Le jubé de Villemaur nous a offert un fantastique voyage, dans le temps et l'espace, avec ses personnages du village offrant toutes leurs émotions et avec ses personnages imaginaires ouvrant à la création. Il fut une riche source d'inspiration pour notre questionnement et ses traductions concrètes en textes, dessins, photographies.



Pour notre création commune finale, nous avons choisi de réaliser une grande œuvre de 2,5 m x 3,70 m pour qu'elle soit visible de la route principale. Le clocher si typique de la collégiale s'est imposé comme œuvre « d'ici et d'ailleurs ». Nous l'avons interprétée avec toutes les tuiles de nos réalisations de la semaine. Le « street-art » visant à réintroduire de la magie, de la poésie, un sourire, dans ce que nous voyons tous les jours, nous y avons adjoint un touriste soufflant toutes les images de Villemaur dans le monde entier !



DERNIÈRE MINUTE...

MAIRIE de PÂLIS

Ouverture de la mairie et de la Poste :

Mardi de 9h00-12h30

Jeudi et vendredi de 9h00-12h30 et 13h30-16h30

EMPLOI

Pensez à consulter le site de votre ville pour y relever quelques offres d'emplois !

<https://aixvillemaurpalis.jimdofree.com/offres-d-emploi/>

TERRAINS À VENDRE, À LOUER, BIENS INDUSTRIELS OU PRIVÉS



Vous possédez un bien ou un terrain sur le territoire d'AVP et vous n'en faites rien ?

L'offre en logement ou en bien industriel est le premier axe d'attractivité d'un territoire.

Devenez acteur de votre territoire en vendant un bien qui ne vous sert plus, il intéressera sans doute quelqu'un d'autre !

Renseignements à la mairie.

EN CAS D'URGENCE - ASTREINTE ÉLUS



Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture des secrétariats, merci de contacter le : 06.73.83.69.53

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur les différents réseaux :

 <https://www.facebook.com/aixvillemaurpalis/>

 <https://www.instagram.com/aixvillemaurpalis/>

 <https://aixvillemaurpalis.jimdofree.com/>

